



COMMISSION SPORTIVE DU 24 AVRIL 2018

Membres présents : Francis BEUREL, Jean Paul COURCOUX ; Maurice JOUBIN, Jean-Yves LE DENMAT ; Marcel LE MOAL ; David LE NORMAND ; Jean Paul COURCOUX.

Excusé : Michel ROLLAND

JOURNEE DU 11/02/2018 :

TRELIVAN 3 / YVIGNAC 1 : D3 groupe L

La commission,
Homologue le résultat.

JOURNEE DU 25/03/2018 :

LEZARDRIEUX ENT 2 / KERITY US 2 : D3 groupe C

Réserves de Kécity 2 sur qualification et participation des joueurs de Lézardrieux 2

La commission,

Dit la réserve recevable en la forme,

Après étude des pièces du dossier, et vérification de la feuille de match Prat 1 / Lézardrieux 1, D2 groupe B du 18/03/2018

Dit que les joueurs, JACOB Baptiste, HENRY Tom, PETIBON François Didier ayant pratiqué au dernier match officiel de l'équipe supérieure le 18/03 n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre du 25/03

En conséquence, donne match perdu à Lézardrieux,

A savoir : Paimpol Kécity 2 : 3 buts ; 3 points

Lézardrieux Ent 2 : 0 but ; -1 point

Droit de réclamation de 30 € à rembourser à Kécity Us.

JOURNEE DU 2/04/2018 :

ST DONAN US 1 / PLERIN FC 3 : D2 groupe D

Réserves de St Donan 1 sur qualification et participation des joueurs de Plérin Fc 3

La commission,

Dit les réserves recevables en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification des feuilles de match Plérin Fc 1 / Morlaix, R2 groupe B du 25/03/2018, Fougères / Plérin Fc U19 R2, groupe C du 31/03/2018, Maël Carhaix 1 / Plérin Fc 2 du 25/03/2018

Dit que les joueurs LESEIGNEUR Mickaël et BERNARD Baptiste ont participé à la rencontre du 25/03/2018 avec l'équipe de Plérin2, dernier match officiel d'une équipe supérieure. Ils ne pouvaient pas participer à la rencontre du 2/04/2018,

En conséquence donne match perdu à Plérin Fc 3 par pénalité

A savoir : St Donan : 4 buts ; 3 points

Plérin Fc 3 : 0 but ; -1 point

LAMBALLE TREGOMAR FC 1 / QUESOY US 3 :
Dossier transmis par la commission de discipline

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Dit que le joueur de Quesoy était bien qualifié pour jouer cette rencontre

En conséquence, homologue le résultat.

JOURNEE DU 8/04/2018 :

PLOUAGAT CHAT 3 / BOQUEHO ET 2 : D3 groupe E :

Réclamation de Boqueho Et, joueur de Plouagat Chat inscrit après le début de match.

La commission,

Ne retient pas la réclamation de Boquého car pas suffisamment motivée

En conséquence, homologue le résultat.

LANNION FC 3 / GOUDELIN US 1 : D1 groupe A

Réserves de Goudelin Us 1 sur qualification et participation des joueurs de Lannion Fc 3

La commission,

Dit la réserve recevable en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification des feuilles de match de Lannion Fc de National 3, de R1, des U19 R1 et U17 R1

Dit que seulement 2 joueurs, JAN Tom et TOULOUZAN Anthony ont participé à plus de 10 rencontres comme l'autorise le règlement.

En conséquence, homologue le résultat.

JOURNEE DU 08/04/2018

PLESSALA US 2 / LE MENE MELANVRA 1 : D3 groupe I :

Plus que 7 joueurs sur le terrain pour Plessala 2.

La commission,

Après étude des pièces du dossier,

Applique l'article 9-dTitre 4 des règlements de la LBF et donne match perdu par pénalité à Plessala

A savoir: Plessala Us 2 : 0 but ; - 1 but

Le Méné Mélanvran 1 : 5 buts ; 3 points.

JOURNEE DU 12/04/2018 :

PLEDRAN CF 1 / LOUDEAC ST BUGAN 2 : FUTSAL D1 :

Réserves de PLEDKAN CF sur qualification et participation des joueurs de Loudéac St Bugan 2

La commission,

Rejette la réserve de Plédran : les 2 équipes jouaient le même jour.

JOURNEE DU 15/04/2018 :

PLUDUAL AS 1 / PABU AS 1 : D3 groupe C

Match arrêté

La commission,

Après étude des pièces du dossier et lecture des différents courriers

Constata que l'arbitre s'est aperçu de son erreur de chronométrage et a rappelé les deux équipes pour terminer la rencontre ; devant le refus de l'As Pabu 1

Donne match perdu par pénalité à cette équipe

A savoir : Pludual As 1 : 3 buts ; 3 points

Pabu As 1 : 0 but ; - 1 point

GURUNHUEL GUER 1 / ST AGATHON ES 1 : D3 groupe D

Dossier transmis par la commission technique Cda

La Commission constate que l'arbitre a été désigné par tirage au sort conformément au règlement,

Dit que sur la forme ce n'est pas une réserve technique car non posée dans les règles

Sur le fond, l'arbitre est seul juge de l'endroit de la faute.

En conséquence, homologue le résultat.

JOURNEE DU 15/04/2018 (SUITE) :

BOQUEHO ET 1 / TREMUSON AS 2 : D2 groupe D

***Réserves de Boquého sur qualification et participation des joueurs de Trémuson As 1
David LE NORMAND quitte la séance.***

La commission,

Rejette les réserves de Boquého Et, les deux équipes de Trémuson jouaient le même jour.

PENGUILY 2 / COLLINEE 1 : D2 groupe G :

Match non joué; Arrêté Municipal

La commission,

En présence d'un arrêté municipal,

Dit que l'arbitre a eu raison de ne pas faire débiter la rencontre, par contre, les frais de déplacement de Collinée et de l'arbitre sont à la charge de Penguilly

Donne match à jouer le 1^{er} mai 2018.

JOURNEE DU 22/04/2018 :

PLELAN VILDE FC 2 / TRELAT TADEN 1 : D2 groupe H

Réserves de Trélat Taden sur qualification et participation des joueurs de Plélan Vildé 2.

La commission,

Dit la réserve et la confirmation non recevable car non motivée.

RESERVES NON CONFIRMEES :

Journée du 25/03/2018 :

D3 C : Pludual As 1 / Pléhédél Sp 1

Journée du 31/03/2018 :

Coupe A. Lemée : St Briec Stade 3 / Erquy Us 1

Journée du 2/04/2018 :

D2 F : Hillion As 2 / Morieux Fc 1

D2 E : Ploeuc 1 / ST Briec Cobsp

Journée du 8/04/2018 :

D2 D : Le Foeil Es 1 / Plérin Fc 3

D2 F : Lamballe Fc 3 /Créhen Pluduno 2

D2 D : St Donan Us / Plouagat Chat 2

Journée du 11/04/2018 :

Challenge du district : Péderneq Mbs 2 / Serval As 2

Journée du 15/04/2018 :

D3 E : La Méaugon As 1 / St Quay Goélo FC 2

D3 J : St Aaron bat Pommeret Coëtmieux par forfait

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 18/03/2018 :

D3 D : St Agathon bat Grâces par forfait

D3 J : Landehen Js bat Pommeret Coëtmieux par forfait

Journée du 25/03/2018 :

D3 A : Trébeurden bat Trédrez par forfait

D3 K : St Lormel bat Val d'Arguenon par forfait

Journée du 25/03/2018 :

D3 A : Ploubezre bat Tonquédec par forfait

D4 G: Lanrelas bat Plumieux par forfait

D4 C : Pordic Binic bat Grâces par forfait

Journée du 31/03/2018 :

Coupe départementale : Plélo bat Louargat par forfait

Coupe départementale : Créhen Pluduno bat Plumaudan par forfait

Challenge du district : Dinan Léhon bat Trémoriel par forfait

Coupe départementale : Plougonver bat Lézardrieux Ent par forfait

Journée du 1^{er} Avril 2018 :

D3 J : St Aaron bat Penguily par forfait

D3 I : Fc du Lié bat Plessala par forfait

Journée du 2/04/2018 :

D3 H : Loudéac Osc bat St Guen par forfait

D3 E : St Briec Lusitaniens bat Plérin Fc par forfait

Journée du 8/04/2018 :

D1 B: Plouagat Chate bat St Julien par forfait

D3 E : St Quay Goélo bat St Briec Lusitaniens par forfait

Championnat féminin seniors : Lannion Fc bat Langoat par forfait

Journée du 15/04/2018 :

D2 A : Pluzunet bat Cavan par forfait

D3 I : St Barnabé bat Plessala par forfait

D3 K : Créhen Pluduno bat Lanvallay par forfait

D4 C : Tréméloir bat Pommerit Le Merzer par forfait

D4 A : Péder nec bat Pleubian Pleumeur par forfait

D4 F : St Potan bat Créhen Pluduno par forfait

Journée du 22/04/2018 :

D3 D : Plougras bat Tréglamus par forfait

COURRIERS CLUBS :

ES PENGUILY : pris note.

ST THELO OUST : match St Théo Oust / Allineuc, D3 groupe H du 20/05/2018 : demande d'avancer la rencontre au 29/04/2018. La commission donne son accord, cette rencontre n'ayant pas d'incidence sur le classement de fin de championnat.

L'HERMITAGE LORGE : pris note.

PLOUGRAS ES : Match Plougras Es 1/Plésidy Trieux, D3 groupe D du 20/05/2018 : demande d'avancer la rencontre au 29/04/2018 : la commission donne son accord cette rencontre étant sans incidence sur le classement de fin de saison.

PLOUNEVEZ LOGUIVY : match Loguivy Plounevez / Bourbriac Us, D3 groupe D du 1er mai : demande de reporter la rencontre au 6 Mai : la commission donne son accord, cette rencontre n'ayant pas d'incidence sur le classement de fin de championnat.

PLOUAGAT CHAT : match Plouagat Chate / Rostrenen Fc, D1 groupe B du 20 mai : demande de modification de lieu. La commission donne son accord.

Match Plouagat Chate / Trémuson As, D3 groupe E : même demande la commission donne son accord.

FORFAITS GENERAUX :

D4 A: TREGASTEL CL

D4 H : BOBITAL AS

D3 E : ST BRIEUC LUSITANIENS

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Maurice JOUBIN